



Communiqué de presse - 23 septembre 2021

La coopérative Railcoop obtient la licence d'entreprise ferroviaire

*Le Ministère de la Transition écologique a octroyé, le mercredi 22 septembre 2021, la licence d'entreprise ferroviaire à Railcoop, **première société coopérative d'intérêt collectif de France dédiée au ferroviaire.***

Railcoop a obtenu hier la licence d'entreprise ferroviaire. Elle devient, à ce titre, **la première entreprise ferroviaire sous statut coopératif de France**. Conformément à l'arrêté paru au Journal Officiel ce mercredi, cette licence est **valable pour effectuer des services de transport de voyageurs, de transport de marchandises et de traction seule**.

Les services de transport prévus par l'arrêté devront commencer au plus tard le 30 juin 2023.

Dans les faits, la coopérative lancera **son premier service fret dès le 15 novembre prochain**. Une navette quotidienne connectera **les territoires de l'Aveyron et du Lot au hub logistique de Toulouse-St-Jory**, les reliant ainsi aux principaux corridors fret existants.

Par la suite, en juin 2022, Railcoop lancera **son premier service voyageurs, reliant Bordeaux à Lyon via le Massif Central**.

L'obtention de la licence d'entreprise ferroviaire est une **étape cruciale** dans la mise en place du projet. Railcoop a su démontrer qu'elle possédait une organisation et les compétences permettant d'exercer un contrôle opérationnel et une surveillance sûre et efficace des types de transport désignés dans la licence. Elle avait, par ailleurs, atteint le **capital social** requis au dépôt de demande de licence dès mars 2021 (1,5 million d'euros) et détient, comme exigé, **une assurance responsabilité civile** à hauteur de 45 millions d'euros par an et par sinistre.

La coopérative doit désormais obtenir son **certificat de sécurité**, délivré par l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF).

Plus de 9000 sociétaires composent la coopérative aujourd'hui et de nouveaux sociétaires rejoignent la coopérative chaque jour. Forte de cette **intelligence collective**, Railcoop travaille à la concrétisation de ses objectifs : **désenclaver les territoires** tout en participant à **la transition écologique** et en venant **compléter l'offre ferroviaire existante**.

A propos de Railcoop

Première Société Coopérative d'Intérêt Collectif dédiée au ferroviaire, Railcoop rassemble les citoyens, les entreprises, les collectivités et plus largement toute personne physique ou morale partageant un objectif commun : concevoir des services ferroviaires adaptés aux besoins de tous les territoires. **Railcoop compte actuellement plus de 9000 sociétaires en France et à l'étranger.**



www.railcoop.fr

Contact Presse :

Olivia Wolanin - presse@railcoop.fr - 06 08 78 72 96

[Dossier de Presse](#)